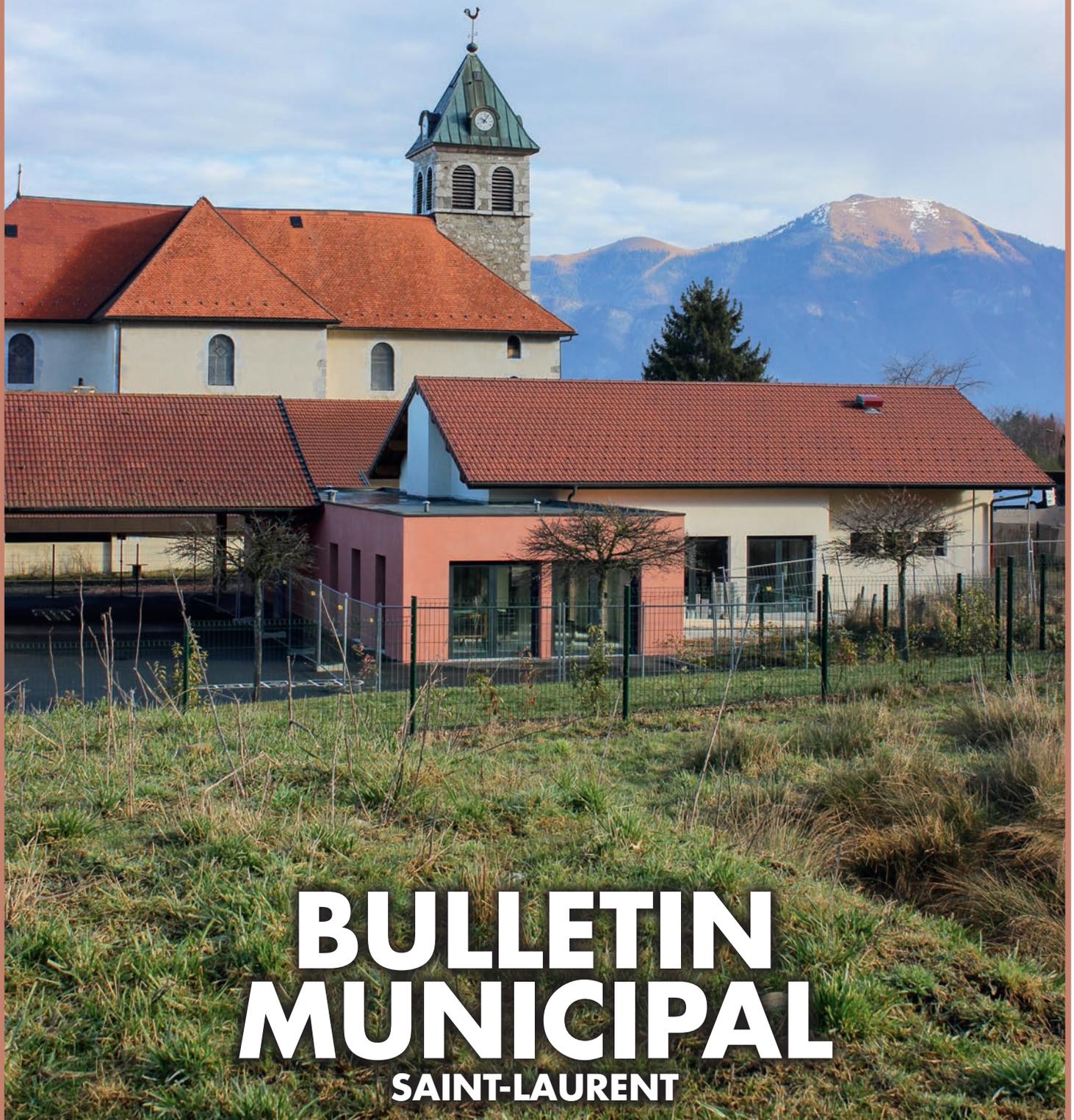


N°32
ANNÉE 2024



**BULLETIN
MUNICIPAL**
SAINT-LAURENT



Bulletin Municipal 2024

Sommaire

Le mot du Maire	03
Homage.....	04
Équipe Municipale.....	05
Employés Municipaux	06
Budget	07
Tarifs Communaux	08
Subventions.....	10
Urbanisme.....	11
Vie du village	13
Plantes invasives.....	14
France Services.....	16
Téléthon.....	17
Proxim'lti.....	18
L'École Élémentaire à Saint-Laurent.....	19
Forêt avec l'ONF	19
Les associations.....	20
Etat Civil & Informations.....	26



Ce bulletin a été réalisé par la Commission Information

**Mairie de Saint-Laurent : Tél. 04 50 03 87 67 - accueil@saintlaurent74.fr
www.saintlaurent74.com**

**Horaires d'ouverture au public : Lundi et vendredi de 13h30 à 17h30
samedi de 9h à 12h**

Photo couverture : Mairie Saint-Laurent

Réalisation et impression : Imprimerie Uberti-Jourdan - 74130 Bonneville

© Mairie Saint-Laurent / AdobeStock



Chères Laurentines, chers Laurentins

Saint-Laurent est un petit village perché au-dessus d'une vallée qui s'urbanise très vite. Nos frontières naturelles, montagne et forêt, nous préservent des velléités modernes. En tant qu'élus notre ambition est de garder ce petit havre de paix bien à l'abri de l'accroissement parfois démesuré que nous pouvons constater autour de nous.

En 2024 le groupe scolaire sera inauguré. Il a été financé à 80 % par les subventions (département, région, état). Pour 230 000 euros de trésorerie communale nous avons pu construire un espace restauration, une cuisine, refaire une salle de classe, agrandir la cour d'école, rééquiper en mobilier les espaces périscolaires. Le projet a eu quelques mois de retard, il a fallu pallier aux défaillances d'entreprises et gérer les différentes hausses de coûts. Le bilan reste très positif et nous arrivons à la fin du chantier, avec des bâtiments de qualité en ayant maintenu les coûts. Les enfants évolueront dans un environnement adapté en termes de sobriété énergétique, qualité phonique, ergonomie des bâtiments. Cette réalisation est un investissement sur plusieurs dizaines d'années. Abouti, ce projet laissera les locaux de l'ancien presbytère vacants. Nous devons

prochainement choisir leur nouvelle affectation de court, moyen ou long terme et ainsi donner une nouvelle dynamique à notre cœur de village.

Un autre projet nous semble prioritaire, l'aménagement le long de la route départementale qui regroupe plusieurs objectifs : limiter la vitesse en entrée de village, permettre de cheminer à pied ou à vélo entre les différents hameaux en sécurité et embellissement en enlevant ces câbles et poteaux, véritables verrues qui dénaturent cette partie du village. Engagés en 2023, ces aménagements devraient se poursuivre en 2024 et 2025.

Saint-Laurent c'est aussi un village, comme je me plais souvent à le rappeler, rural, forestier et montagnard. Depuis la fin de l'été, nous sommes soumis à de fortes contraintes naturelles et climatiques. Le village a subi de grosses chaleurs, puis les intempéries et incendies. De nombreuses parties de forêt ont souffert de sécheresse, des arbres ont été fragilisés et attaqués par la maladie. La gestion de l'eau pluviale est devenue plus difficile. De nombreux ouvrages sont sous dimensionnés ou non-entretenus par les propriétaires. De nombreux autres sont à créer. Ces phénomènes climatiques sont amenés à être récurrents pour les années à venir. Plus que jamais nous devons donc entretenir l'existant et anticiper les investissements pour en limiter les désagréments futurs.

En 2024, plusieurs projets ont été proposés par les élus. Je souhaite voir aboutir avant la fin d'année plusieurs d'entre eux :

L'aménagement du cimetière avec un colombarium et un jardin du souvenir.

Installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle communale pour réduire les coûts de fonctionnement sur les consommations énergétiques des bâtiments communaux.

Soutenir le dynamisme des associations laurentines en apportant des solutions logistiques.

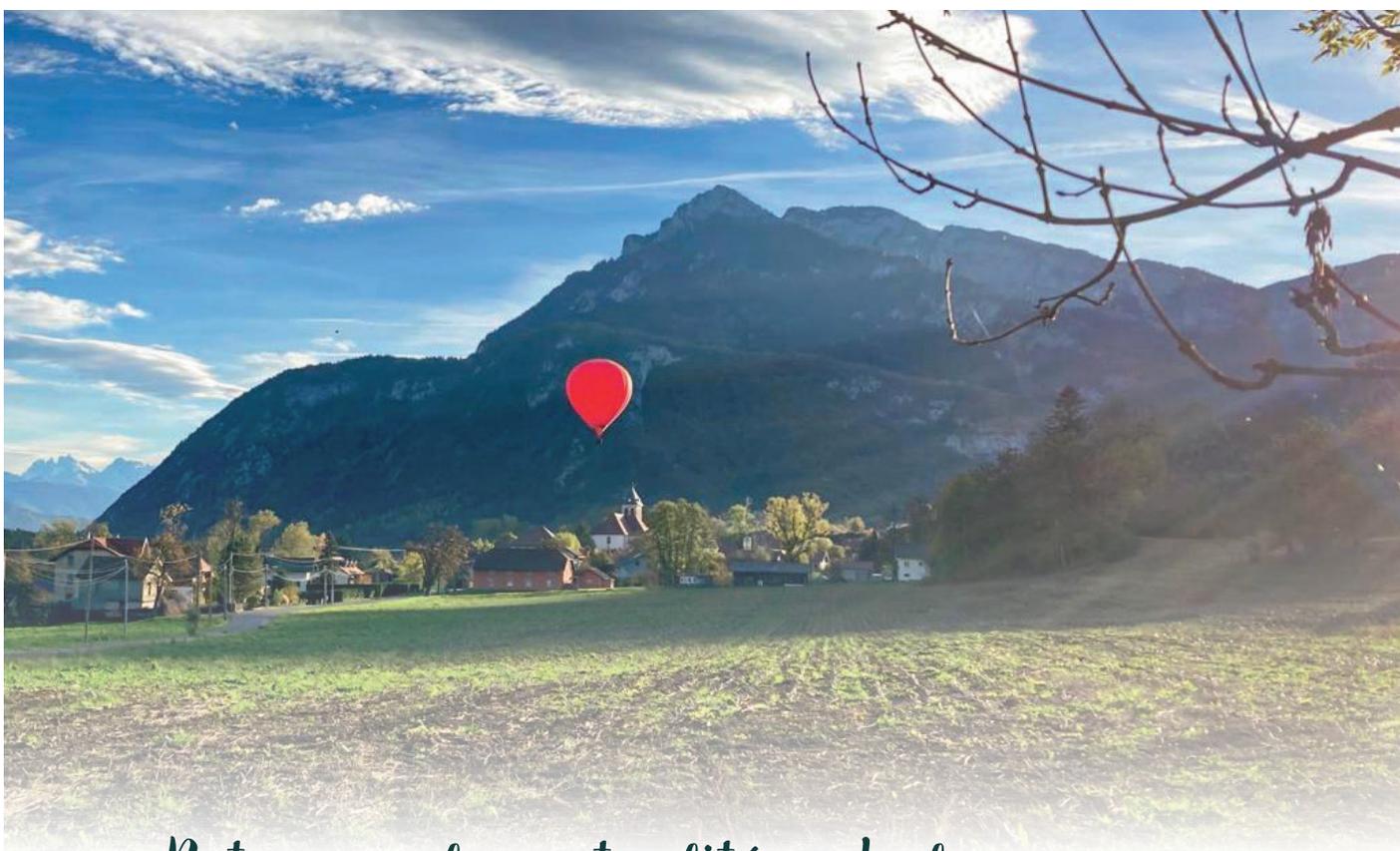
Nous entamons la deuxième partie du mandat dans de bonnes dispositions. Nous ne sommes pas épargnés par les aléas sociaux, climatiques, économiques, sanitaires ; malgré tout l'ambiance entre élus et employés communaux reste bonne. Nous travaillons tous dans un environnement serein avec l'envie de réaliser de jolis projets afin de préserver notre qualité de vie et préparer l'avenir.

Je vous remercie une nouvelle fois de la confiance accordée depuis 2020.

Hommage



Dédié à
Noël Raphoz
1927 - 2023

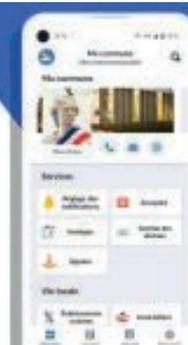


Retrouvez les actualités de la commune
et des associations sur l'application IntraMuros



IntraMuros

Restez connecté(e) à votre territoire !



DISPONIBLE SUR
Google Play

DISPONIBLE SUR
App Store



L'Equipe Municipale



Boris AVOUAC
Maire
4^e Vice-Président de la CCPR
Délégué au SIVU



Fabien MATTELIN
1^{er} Adjoint
Urbanisme et
Bâtiments Communaux



Jean-Christophe PERNET-MUGNIER
2^e Adjoint
Routes, Forêt, Chemins
Communaux et Route Forestière



Xavier PUIS
3^e Adjoint
Scolaire et Jeunes



Anthony PENHOÛT
4^e Adjoint
Communication et Environnement
Délégué SIVU, SYANE et EPF



Elodie POLLET
Scolaire



Aurélie MARECHAL
Finances, Forêt et Routes, CCAS



Laetitia HUBRECHT
Finances, Scolaire, CCAS
Environnement et Communication



Nicolas LENEVEU
Finances et Urbanisme



Kevin RIN
Communication et CCAS



Eva NOUASSRIA
Communication, Scolaire et
CCAS



Sonia MIEUSSET
CCAS et Environnement



Marie VEDRINE
Communication, Environnement
et Urbanisme



Laure SAUTOUR
Urbanisme, Forêt et Routes,
Scolaire



Thomas GRAF
Urbanisme, Forêt et Routes

Habitants de Saint-Laurent délégués au CCAS :

Françoise VEUGLE, Alix VAN-EECKHOUT, Colette REY, Cécile RAGEAU

Employés Municipaux



1 - Audrey HOYAU :

Secrétaire de mairie

2 - Paola BARBERO :

Secrétariat, Responsable Péri-scolaire, Urbanisme

3 - Colette REY :

Entretien des Espaces Verts, Bâtiments, Responsable Foyer d'Animation

4 - Xavier BURNIER :

Agent Technique, Entretien Voirie, Bâtiments et Espaces Verts

5 - Elizabeth CARRIER :

Animatrice Péri-scolaire

6 - Sabrina BEZIEL :

Animatrice Péri-scolaire

Garde-Chasse

Jean-Francois MIEUSSET est un garde chasse particulier assermenté. Téléphone : 06 67 25 00 13

Le garde chasse particulier est un citoyen assermenté, chargé de certaines fonctions de Police de la chasse en s'appuyant sur le code de l'environnement, Il est commissionné par le président d'ACCA* de la commune de Saint-Laurent. Agréé par le Préfet et assermenté par le Procureur de la République. Son rôle est de surveiller le territoire de chasse, d'intervenir en appui aux pompiers et gendarmes lorsqu'un animal sauvage est impliqué hors de son habitat naturel (ex: collision routière animal sauvage blessé) et veiller à la bonne entente entre les utilisateurs de la nature. C'est donc l'assurance d'une surveillance rigoureuse du territoire de chasse dont il a le mandat. Il veille au respect de la réglementation des animaux, il intervient contre toutes les incivilités, il est un conseiller technique auprès de son commettant. Nous sommes à votre écoute, pour toutes vos interrogations.



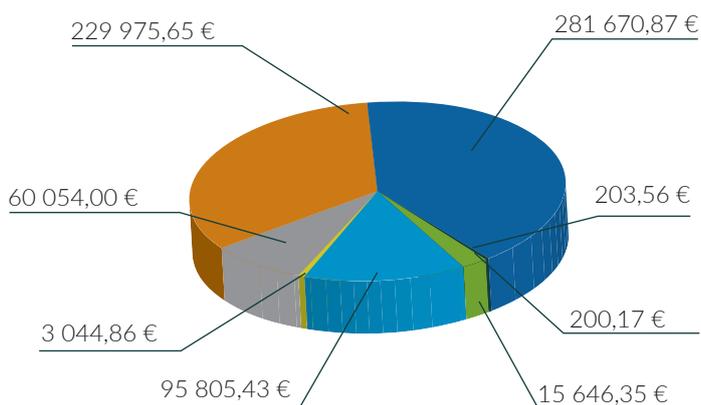
Budget communal provisoire

Compte Administratif 2023 - Fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général	281 670,87
Charges personnel	229 975,65
Atténuation de produits.....	60 054,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections.....	3 044,86
Autres charges de gestion courante	95 805,43
Charges financières	15 646,35
Charges exceptionnelles.....	200,17
Dotation aux provisions.....	203,56

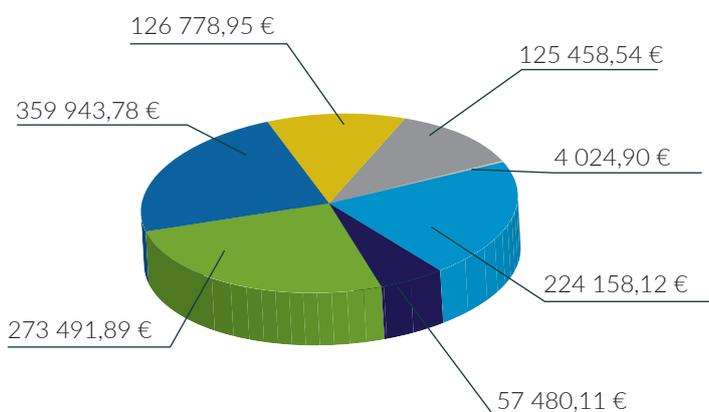
TOTAL : 686 600,89



Recettes

Résultat de fonctionnement reporté	224 158,12
Atténuation de charges	4 024,90
Produits des services, du domaine et ventes diverses	136 443,54
Impôts et taxes	126 778,95
Fiscalité locale	243 434,09
Dotations, subventions et participations.....	273 491,89
Autres produits de gestion courante....	57 480,11 €

TOTAL : 1 054 826,60

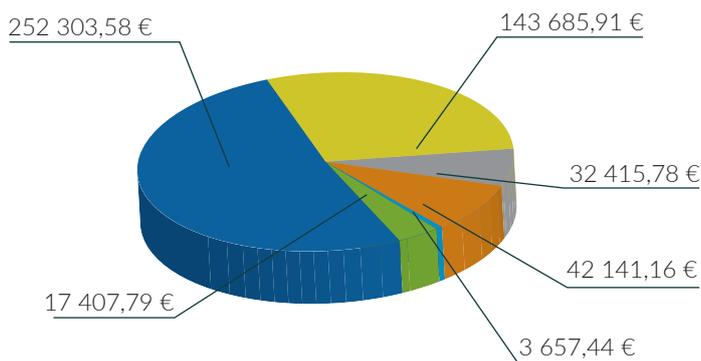


Compte Administratif 2023 - Investissement

Dépenses

Opération d'ordre entre sections	3 657,44
Emprunts et dettes assimilées.....	42 141,16
Immobilisations incorporelles	32 415,78
Immobilisations corporelles	143 685,91
Immobilisations en cours.....	252 303,85
Autres immobilisations financières.....	17 407,79

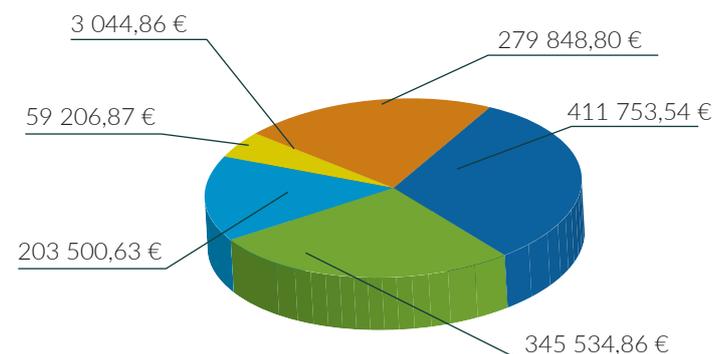
TOTAL : 491 611,93



Recettes

Solde d'exécution de la section reportée.....	411 753,54
Virement de la section de fonctionnement	279 848,80
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 044,86
Opérations patrimoniales	59 206,87
Dotations, fonds divers et réserves.....	203 500,63
Subventions d'investissement reçues...	345 534,86

TOTAL : 1 302 889,56



Tarifs communaux

L'eau

La gestion de l'eau revient à la CCPR. Pour toute demande liée à votre contrat, facture, raccordement, vous pouvez vous rendre à la Communauté de Communes du Pays Rochois :

Maison de pays
1, place Andrevetan
74800 La Roche sur Foron

En cas d'urgence

Pendant les heures de bureau (8h30/12h et 14h/17 h de lundi au vendredi) au 04 50 03 39 92

En dehors des horaires d'ouverture (entre 17h et 8h30, week-end et jours fériés) au 04 26 83 43 70.

Cantine Périscolaire

	QF	Tarif 2023/2024
Tranche 1	<800	5 €
Tranche 2	Entre 801 et 1600	5,90 €
Tranche 3	Entre 1601 et 2200	6,40 €
Tranche 4	Entre 2201 et 3000	6,60 €
Tranche 5	> 3000	6,90 €

Foyer d'animations Réservations 2024

	Vendredi, Samedi, Dimanche	Lundi, Mardi, Mercredi ou Jeudi
	Sans / Avec option*	Sans / Avec option*
Associations Saint-Laurent/Saint-Sixt	80 € / 80 €	80 € / 80 €
Habitants de Saint-Laurent/Saint-Sixt	320 € / 400 €	200 € / 280 €
Extérieurs	920 € / 1000 €	380 € / 460 €

*option vaisselle et lave-vaisselle

Caution à la réservation

1500 €

Effectuée par le responsable de la salle
(obligatoire pour toute location)

Vaisselle cassée

❖ Facturée à tous les utilisateurs de la salle

Locations refusées

❖ Aux particuliers pour toute soirée à but lucratif

❖ Aux associations extérieures pour les soirées dansantes sans repas

Des justificatifs seront demandés (statuts association – justificatifs de domicile – affiches.....)

Tarifs communaux

Maison des Associations Réservations 2024

	Occasionnelles	Trimestrielles (4 maxi par an)	Hebdomadaires
Associations Saint-Laurent/Saint-Sixt (*)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations Extérieures (**)	30 €	90 €	400 €
Caution à la réservation		1500 €	

Effectuée par le bénéficiaire de la salle
(obligatoire pour toute location)

(*) Mise à disposition gratuite pour les réunions politiques.

(**) Pour les associations extérieures à la commune et pour toute personne physique ou morale

Caveau communal

2024

➤ Trois premiers mois	gratuit
➤ 4 ^{ème} mois	30,49 €

Pour chaque mois supplémentaire, la somme sera doublée.
Tout mois commencé sera dû.
Une convention doit être remplie et signée à la Mairie.

Concession cimetière

2024

- Le m ²	35€
Durée de la validité : 30 ans	

Impôts locaux

	2022	2023
➤ Taxe d'habitation	9,66 %	9,66 %
➤ Taxe foncière bâti	7,88 %	7,88 %
➤ Taxe foncière non bâti	35,88 %	35,88 %
➤ Cotisation foncière des entreprises	18,52%	18,52%

Les Subventions 2023

Animation du Village	2022	2023
AEPS.....	400 €	400 €
LOU LAURENTINS.....	400 €	400 €
LES RIOULES.....	210 €	210 €
CLUB DES LOISIRS.....	230 €	230 €
LES CHARVANTS.....		400 €

Loisirs Enfants

APE.....	1 200 €	1 200 €
PREVENTION ROUTIERE.....	100 €	50 €
USEP BONNEVILLE.....	100 €	100 €

Loisirs Adultes

CORTI É VARDI.....	136 €	235 €
MOTO CLUB.....	100 €	100 €

Associations Pays Rochois

MJC LA ROCHE SUR FORON.....	1 250 €	1 500 €
ADMR.....	1 150 €	1 150 €
CAF.....	120 €	120 €
SECOURS EN MONTAGNE.....	100 €	100 €
RESTOS DU COEUR.....	200 €	200 €
CROIX ROUGE.....	220 €	220 €
NATURE ET ENVIRONNEMENT EN PAYS ROCHOIS.....	100 €	100 €
SOUVENIR FRANÇAIS.....		50 €
SDIS.....		50 €

Associations Pays Rochois

ASSOCIATION DES ST-LAURENT DE FRANCE.....	349 €	350 €
---	-------	-------

TOTAL.....7265 €

Enseignement

COLLÈGE KARINE RUBY.....	192 €	320 €
--------------------------	-------	-------

ECOLE DE SAINT-LAURENT.....	1210 €	1 000 €
-----------------------------	--------	---------

CUMULE TOTAL8585 €

Dématérialisation des Demandes d'Urbanisme (DAU)

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez faire vos demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne, et ce, pour l'ensemble des communes du Pays Rochois.

Particuliers ou professionnels, vous avez la possibilité de transmettre de manière dématérialisée toute demande d'autorisation relative au droit des sols (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...) à l'ensemble des 9 communes.

Comment ça marche

Il faut utiliser le téléservice spécifique pour la saisine par voie électronique, en utilisant le lien suivant

<https://pu.rgd.fr>

Puis la demande d'autorisations suit les étapes suivantes :

- 1. Choisir la commune de votre projet. L'acceptation des Conditions Générales d'Utilisation de la commune est obligatoire.
- 2. Se connecter à l'aide d'identifiants. La création d'un compte est nécessaire à la première connexion.
- 3. Déposer la demande d'autorisation en ligne
- 4. Suivre son état d'avancement

Un guide d'utilisation détaillé est disponible sur le site de la mairie : www.saintlaurent74.fr

La mairie rappelle qu'une autorisation est nécessaire pour réaliser des travaux sur sa propriété. Cette procédure, souvent vue comme intrusive, permet surtout d'améliorer la vie dans le village et d'informer les usagers des règles qu'ils doivent respecter pour leur sécurité et celle de leurs voisins.

Il y a plusieurs catégories de demandes :

- Une Déclaration Préalable (DP) sera demandé pour les agrandissements de moins de 40m², les modifications d'aspect extérieur, les ravalements, les constructions d'abris ou de clôture, les serres, les piscines enterrée ou hors sol, l'installation de caravane, le changement de destination d'une pièce ou d'un bâtiment ou l'installation de panneau photovoltaïque sur un toit.
- Un Permis de Construire sera demandé pour une construction nouvelle, un agrandissement de plus de 40m², une piscine couverte, un garage de plus de 20m² et un changement de destination ou d'affectation nécessitant des modifications de structure ou de façade.

Vous pouvez retrouver sur [Autorisation d'urbanisme | Service-public.fr](#) l'ensemble des travaux nécessitant une autorisation ou un permis

Déclarations Préalables

NOM	LIEU	NATURE	REPONSE
BLONDEAU Mathilde	111, route des Hésards	Construction piscine 6,50 x 4	Sans suite
PONSOT Istvan	75, impasse de Cornillon	Pose vélux en toiture	Favorable
BLONDEAU Mathilde/ TITUS Jean-Pierre	111, route des Hésards	Clôture	Sans suite
NASTOU NOUASSRIA Irini	36, route des Hésards	Surélévation création lucarne sur le toit	Favorable
CHEREZE Claudine	22, route de Crédox	Installation photovoltaïque	Favorable
BALLESTA Vincent	454, route de Moussy	Rénovation bardage extérieur	Favorable
RITTAUD David	126, route du Chef-Lieu	Remplacement porte garage par baie vitrée, Création ouverture façade Nord	Favorable
FALKINER ANDREWS Storm	611, route de Moussy	Création d'un vélux en toiture	Favorable
BLONDEAU Mathilde	111, route des Hésards	Installation photovoltaïque	Favorable

Urbanisme

Déclarations Préalables

NOM	LIEU	NATURE	REPONSE
ATELIER BREGIGEON	80, impasse de la Bédière	Installation centrale photovoltaïque	Favorable
LENEVEU Nicolas	18, impasse de Moussy	Construction piscine 8 x 4 avec volet immergé	Favorable
EDF ENR	41, route de Barbillon	Installation d'un générateur photovoltaïque	Favorable
DUPANLOUP Léo	41, impasse de Moussy	Création de deux fenêtres	Refus
PROTAIS Clémence	101, route de Barbillon	Isolation toiture et murs, changement tuiles, pose bardage bois et pose vélux	Favorable
C&V HABITAT	Route de Sonnex	Division foncière	Favorable
BESSION Sébastien	498, route de Sonnex	Modification façades et changement de destination / réhabilitation d'une construction existante	Favorable
DE GUIO Julien	233, route des Hésards	Pose clôture	Favorable
GODDET Frédéric	41, route de Barbillon	Création dalle 3x3 pour réception abri jardin	Rejet tacite
GODDET Frédéric	41, route de Barbillon	Création d'un muret	Rejet tacite
TORAMAN Serdal	41, impasse de Moussy	Modification des façades et création d'un balcon	Rejet tacite
FIGAROLI Kévin	8, route de la Colombe	Création ouvertures et changement de destination	Favorable
SARL GREEN PLANET	528, impasse de Chavanette	Installation photovoltaïque	Rejet tacite
PROTAIS Clémence	101, route de Barbillon	Ouverture pote fenêtre façade Est	Favorable
MARTEAU Delphine	48, route des Eléchères	Pose clôture	Favorable
REGAT Jean-Marc	215, route de la Colombe	Pose clôture	Rejet tacite
MARAIS Baptiste	168, route de Pré Jourdan	Transformation d'une partie du chalet existant en cuisine d'été et abri jardin, Demolition cabanon, Création terrasse	Rejet tacite
GENOUX Serge	342, route de Sonnex	Rénovation toiture et création abri voiture	Favorable
DONCQUES Jean-Paul	136, route de l'Ecole	Déplacement d'un grenier ancien de 10,89 m ²	Favorable
BRUNO Benjamin	103, route des Eléchères	Transformation porte en porte fenêtre, Création fenêtres de toit et 2 fenêtres en façade	Rejet tacite
MARAIS Baptiste	168, route de Pré Jourdan	Création d'une terrasse sur lambourdes et d'une surélevée	Favorable
VIGROUX Guillaume	161, route de Moussy	Création d'un balcon et garde-corps façade Nord	Favorable
DUPANLOUP Léo	41, impasse de Moussy	Remplacement d'une fenêtre par une baie vitrée	Favorable
LENEVEU Nicolas	18, impasse de Moussy	Remplacement clôture, pose d'un escalier	Favorable
GOUHIER David	46, route de Barbillon	transformation fenêtre existante en porte fenêtre	Favorable
TORAMAN Serdal	41, impasse de Moussy	Création de 2 fenêtres façade Est, Création d'un balcon bois	Refus
PASQUIER Alexandre	48, route de l'Ancienne Poste	Installation de 10 panneaux photovoltaïques	Favorable
AVOUAC Boris	52, route des Hésards	Pose de 3 fenêtres de toit	Favorable
DRILLOT Frédéric	50, route de Ruines	Extension pour construction piscine 7x4	Abrogation
PIERRET Régis	128, route de Crédox	construction garage accolé au chalet existant	Abrogation
QUENTIN Gilles	244, rte de l'Ancienne Poste	Abri jardin 3,50x6,00	Rejet Tacite
FOUBERT Vincent	31, impasse de Moussy	construction carport	Refus

Permis de Construire

NOM	LIEU	NATURE	REPONSE
LANCE Jocelyne	1080, route de Pré Jourdan	Agrandissement habitation, modification ouvertures, mise aux normes assainissement	Rejet tacite
BESSION Sébastien	416, impasse de Chavanette	Modification ouvertures, création de 2 fenêtres, création d'un enrochement	Favorable
VIFFRAY Lucile/HAGGER Romain	1561, route de Crédox	Démolition existante, Reconstruction maison ossature bois, Construction d'un garage et une annexe	Favorable
DUPANLOUP Alix	Moussy	Construction ferme avec logement de fonction, création d'un camping avec 6 chalets d'hébergement	Refus
SENDEN Olivier/MUGNIER Fanny	538, route de Moussy	Construction maison individuelle	Favorable
LANCE Jocelyne	1080, route de Pré Jourdan	Agrandissement habitation principale, modification ouvertures, transformation annexe en habitation, mise aux normes assainissement	Favorable
ROUSSEL Laurent	293, route de la Forêt	Déclassement 1 ^{er} étage agricole en habitation, création de 2 ouvertures par façade Nord, Est, Ouest	Refus
BOLLIN Céline	212, route de l'Ecole	Rénovation d'une bâtisse en habitation, création d'un logement sans modification d'emprise au sol	Favorable
NONGLATON Stéphane	112, impasse du Châtelard	Construction hangar agricole pour activité de paysagiste	Refus
VILLER Jean-François/GRILLET Céline	111, route de l'Ecole	Construction maison individuelle	Favorable

Démocratie Participative et Locale

Cette année encore plusieurs rendez-vous publics ont permis un échange fructueux entre le Conseil municipal et les habitants. La réunion de quartier, bien que réduite à un seul évènement en novembre, est l'occasion pour les élus de partager les problématiques du village, de ses habitants et de suivre l'avancement des projets. En mars c'était le projet de centre village qui était débattu en présence du bureau d'étude Territoire demain. A la rentrée c'est le SM3A, l'ONF et la CCPR qui sont venus avec nous pour discuter sur la gestion de l'eau en cette période de changement climatique.



A chaque fois, c'est plus de 60 personnes qui sont venus échanger, débattre, apprendre et partager le savoir sur l'eau, le climat mais aussi la maîtrise de l'urbanisation ou l'impact de la circulation automobile dans le village.

Frelon Asiatique

En 2022 notre commune découvrait le premier nid de frelons asiatiques de son histoire. Devant l'inquiétude suscitée par cette probable propagation, notamment chez les nombreux propriétaires de ruches de notre village, la municipalité a pensé que c'était le moment de réagir en achetant 4 pièges, et les confier principalement à des apiculteurs non syndiqués, car de nombreux pièges ont été fournis en parallèle aux apiculteurs, par le syndicat d'apiculture.

Devant les différentes possibilités de piégeage, il a été décidé d'opter pour un modèle qui a fait ses preuves et qui a l'avantage primordial de ne piéger que des frelons, en épargnant au maximum d'autres espèces utiles à la biodiversité, ce qui était une donnée importante.

Plusieurs mois après cette installation, le bilan est à la fois positif et inquiétant, positif car les frelons ont été piégés par centaines, dont des reines en début de saison, et inquiétant car on ne peut plus douter de son installation sur le territoire, avantage par des hivers de plus en plus doux.

Il semble toutefois que les pièges posés à proximité des ruches ont été les plus efficaces, la question se pose sur leur utilité en dehors, au risque d'impacter la population de frelons européens ou d'espèces locales, et c'est une question à laquelle nous tenterons de répondre au fil des mois.

La surveillance est de mise, et nous remercions tous les acteurs de la nature de notre commune, qui gardent l'oeil ouvert sur notre environnement.



Plantes invasives

Il est utile de rappeler à tous la présence de plus en plus importante de plantes envahissantes, et notamment deux espèces bien présentes sur la commune de saint Laurent.

La renouée du Japon

C'est une plante herbacée vivace à croissance rapide, envahissante, originaire de l'Asie de l'Est.

La formation de colonies denses, grâce à ses puissants rhizomes, empêche la croissance d'autres espèces végétales, ce qui fait que les milieux envahis ont une très faible diversité d'espèces. La renouée du Japon peut également favoriser l'érosion des rives et modifier la composition chimique du sol ainsi que la diversité des microorganismes qui s'y trouvent.

Bien que la renouée du Japon puisse produire des graines viables, elle se propage essentiellement de façon végétative. De petits fragments de rhizomes ou encore de tiges peuvent produire de nouveaux plants. Plusieurs vecteurs participent à la dispersion des fragments comme :

- ❖ l'eau et la glace (particulièrement lors des crues);
- ❖ la machinerie et les équipements souillés de terre contenant des fragments de plantes;
- ❖ les travaux d'excavation avec exportation de sol.

Prévenir la propagation et éliminer la renouée du Japon

Étant donné les effets nuisibles de la renouée du Japon sur l'environnement et parce qu'elle est très difficile à éradiquer, il est important de prévenir sa propagation

- ❖ **Évitez** de la semer, de la planter, de la multiplier ou de la transporter;
- ❖ **Apprenez** à la reconnaître;
- ❖ **Signalez** sa présence à l'aide de l'outil Sentinelle;
- ❖ **Plantez** des espèces végétales compétitives à croissance rapide là où le sol a été mis à nu;



- ❖ **Jetez** tous les résidus de la plante (tiges, racines, terre, etc.) aux ordures. Ne les laissez pas dans la nature et ne les déposez pas dans le compost domestique. Le matériel excavé contenant des résidus de renouée doit être géré de façon à éviter de propager l'espèce. Selon le volume et le contexte, le matériel peut être enfoui sur place ou acheminé vers un lieu autorisé à le recevoir (ex. lieu d'enfouissement technique). Une profondeur minimale d'enfouissement de 2 mètres est recommandée pour des déblais contenant des résidus de renouée;

- ❖ **Nettoyez** l'équipement qui a été en contact avec la plante afin d'éviter de disperser des fragments de tiges et de rhizomes ou des graines lors du déplacement de machinerie et du transport de terre. Évitez d'ailleurs d'utiliser cette terre.

L'**excavation** d'une colonie et de son réseau de rhizomes peut être effectuée à l'aide d'une pelle mécanique. Bien exécutée, cette technique permet d'éliminer une colonie. Il faut toutefois gérer adéquatement le matériel excavé.

L'**arrachage** des tiges avec extraction des rhizomes situés en surface, lorsqu'effectuée à répétition pendant plusieurs années, peut permettre de diminuer la taille d'une colonie.

La **méthode du bâchage**, qui consiste à étendre une toile opaque à la surface du sol pour empêcher la croissance de la plante, peut réduire l'envergure d'une colonie, mais il faut y mettre du temps et l'éradication n'est pas garantie.

Notez que la **coupe de tiges** seule, sans atteinte aux rhizomes, ne permet pas d'éliminer une colonie.



Le solidage géant ou verge d'or

Le Solidage géant ou Verge d'or géante (*Solidago gigantea*) est une espèce de plante à fleurs originaire d'Amérique du Nord, fortement invasive.

À ne pas confondre avec le solidage du Canada qui lui ressemble par sa forme, également invasive, mais moins virulente.

La taille du solidage géant ne dépasse généralement pas 120 cm. Il est plus petit que le solidage du Canada. Le solidage géant a une tige glabre jusqu'au niveau des fleurs, souvent rougeâtre, alors que la tige du Solidage du Canada est verte dorée et poilue.

Solidago gigantea est une espèce invasive en Europe, aujourd'hui répandue dans toute l'Union européenne. Elle impacte la biodiversité locale en modifiant les écosystèmes en remplaçant la flore locale et en entraînant une chute des ressources alimentaires pour les pollinisateurs. Elle peut se reproduire dès sa première année et se propage très bien grâce aux grandes quantités de graines qu'elle produit, dispersées par le vent, et la croissance de ses rhizomes, aboutissant souvent à des peuplements denses de cette seule espèce.

Si vous en croisez :

Arracher immédiatement les nouvelles plantes (en prenant soin de ne pas couper les racines, et en évitant de le faire après la maturation des graines)

Empêcher la dissémination des graines en supprimant les fleurs avant la maturité des graines

Dans les jardins, végétaliser rapidement les sols nus à l'aide d'espèces indigènes adaptées au territoire

Dans le cas où vous croiseriez de fortes densités de ces plantes, au besoin, contacter les services municipaux.



Le point d'accès au droit

Ce service vous permet rapidement de savoir vers quel spécialiste ou association vous orienter correctement dans vos recherches et vous conseiller un expert. Le point d'accès au droit peut vous être utile dans des situations très variées :

- ❖ Conflit de voisinage,
- ❖ Conflit avec un employeur,
- ❖ Conflit avec une institution,
- ❖ Conflit avec une association,
- ❖ Conflit familial...

Grâce à ce service, vous pourrez également retirer des dossiers d'aide juridictionnelle mais aussi consulter une liste de spécialistes et autres partenaires qui seront à même de vous accompagner dans votre démarche.

POINT D'ACCÈS AU DROIT
SERVICE GRATUIT ET CONFIDENTIEL

ACCUEIL ÉCOUTE SOUTIEN
Information de proximité sur toutes les missions d'ordre général dans le domaine judiciaire.

ACCOMPAGNEMENT DANS LES DÉMARCHES
Aide à la formation des dossiers de demande d'Aide juridictionnelle, requêtes auprès du Juge des Affaires Familiales.

ORIENTATION VERS LES BONNES INSTANCES
Collaboration étroite avec les associations d'aide aux victimes et nombreux partenaires.

DÉLIVRANCE DES BONS D'ORIENTATION
Pour consultations gratuites auprès des avocats du barreau de Bonneville.

RENDEZ-VOUS AVEC LES CONCILIEURS DE JUSTICE

Nouveaux horaires

HORAIRES D'OUVERTURE	
BONNEVILLE	LA ROCHE-SUR-FORON
Lundi - mercredi - jeudi 8h45 à 12h30 13h30 à 17h15	Mardi 8h45 à 12h30 13h30 à 17h15
48 place de l'Hôtel-de-Ville 74130 Bonneville	Maison du Pays Rochois Place Andrévelan 74500 La Roche-sur-Foron

Communauté de Communes FAUCHOY GLIÈRES
Le Pays Rochois
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Ne pas jeter sur la voie publique

Maison France service

France Services Pays Rochois, Arve et Salève : Un Guichet Unique pour vos Démarches Administratives

France Services Pays Rochois, Arve et Salève offre un accès simplifié aux services publics pour les citoyens. Avec deux sites d'accueil, l'un à La Roche-sur-Foron et l'autre à Reignier-Esery, les usagers peuvent bénéficier d'une assistance personnalisée pour une variété de démarches administratives.

Services Proposés :

- ❖ **Information de Premier Niveau** : Réponses aux questions courantes et accompagnement dans les démarches telles que la déclaration de revenus, le renouvellement de papiers d'identité, et plus encore.
- ❖ **Aide aux Démarches en Ligne** : Assistance pour naviguer sur les sites des opérateurs, effectuer des simulations d'allocations, et réaliser des demandes de documents en ligne.
- ❖ **Conseils pour Cas Complexes** : Prestations de conseils et résolution de situations difficiles grâce à l'appui de correspondants au sein des réseaux partenaires.

Pour Prendre Rendez-vous :

- ❖ **Téléphone** : 07.49.73.87.45
- ❖ **E-mail** : fs.laroche-reignier@faucignymontblanc.com

Exemples d'Accompagnements :

- ❖ Déclaration de revenus
- ❖ Établissement de permis de conduire ou carte d'identité
- ❖ Demandes d'aides sociales
- ❖ Recherche d'emploi
- ❖ Gestion des remboursements de soins
- ❖ Préparation à la retraite
- ❖ Gestion de litiges ou conflits
- ❖ Accompagnement à l'arrivée d'un enfant



QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :
pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «catalogue des services», cliquez sur «les démarches», puis, dans la zone «recherche» tapez «recensement citoyen en ligne».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.

Repas des aînés

Chaque année, hormis les années COVID qui ont un peu cassés le rythme, les membres des CCAS de SAINT-LAURENT et SAINT-SIXT travaillent en étroite collaboration sur la préparation d'un repas dansant annuel à l'attention des aînés des deux communes.

Pour éviter les moments de rencontres trop rapprochés en période de fêtes annuelles, les CCAS ont décidé d'organiser ce repas au printemps et pour ne pas oublier les fins d'années un petits colis est aussi prévu pour Noël !

Pour le repas, afin d'accueillir les convives dans une ambiance conviviale et chaleureuse autour d'une table de fête, les membres des CCAS ont pour cela travaillé minutieusement les détails de décoration, la finesse du repas et le choix de l'animation.

En cette année 2024 le repas aura lieu le samedi 4 mai à 12h00 à la Salle communale de Saint-Laurent.

Si vous avez 65 ans et plus, pensez à vous inscrire, vous et votre conjoint (e)

Et, surtout nous vous y attendons nombreux !!!



Téléthon



Le Téléthon s'est déroulé pour la troisième année consécutive sur la commune de Saint-Laurent. L'équipe de bénévoles s'est de nouveau réunie autour de Laetitia Hubrecht pour animer ce week-end de générosité.

Cette année le thème choisi était fort boyard. Les bénévoles grimés comme à la télé, ont animé les épreuves avec beaucoup d'application. Les différents challenges ont agréablement surpris les nombreux participants. Une dizaine d'atelier était proposée. Au rythme des épreuves d'adresses, de réflexion et de force, les participants ont dû déployer des trésors de ressources pour arriver au bout des épreuves. Ce fut un moment empreint d'excitation et de rigolade.

David Blanc, le cuistot de l'association a de nouveau fait des merveilles pour les papilles des gourmets qui ont pu pour un prix modique se régaler et participer financièrement à la collecte 2023. La démo de danse du groupe New Born et de ses élèves a été également très remarquée.

Les animations de ce week-end ont rapporté environ 2000 euro à l'AMF Téléthon.



Proxim'iti

Depuis avril 2021, la commune de Saint-Laurent est desservie par la ligne L de proxim'iti avec 2 arrêts sur la commune : Chef-Lieu et Sonnex. La ligne L qui s'arrêtait jusqu'à présent à Saint-Sixt est ainsi prolongée jusqu'au Chef-Lieu de Saint-Laurent et permet aux habitants de rejoindre le centre-ville de la Roche-sur-Foron, la Gare, la Zone Commerciale d'Amancy ainsi que la commune d'Etaux.



Le tarif est de 1,60 euros par voyage d'une heure. Un ticket peut être acheté directement dans la navette, mais **plusieurs formules d'abonnement existent**, voir :

➤ <https://www.proximiti.fr/services-transport-mobilites-Haute-Savoie-Auvergne-Rhone-Aples/les-lignes-regulieres/tarifs-des-lignes-regulieres>



Retrouver la position en temps réel de la navette grâce à Pysae

➤ Sur PC : www.pysae.com

➤ Sur Android et Iphone : Application Pysae

Dans le cadre de sa politique mobilité, Proxim'iti (Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes (SM4CC)), en lien avec la Communauté de Communes Faucigny Glières a créé le service Proxi Vélo en juillet 2019. L'objectif de ce service est de déployer un point de location courte et longue durée de vélos en premier lieu à Bonneville.

Face à ce succès, le service Proxi Vélo est étendu sur les trois autres communautés de communes du territoire du SM4CC (Arve et Salève, Pays Rochois et Quatre Rivières). Ainsi trois nouvelles antennes de location de vélos verront donc le jour début 2024 : à la gare de Reignier-Esery, à Pont de Fillinges (sous les nouvelles arcades) et à proximité de la gare de La Roche-sur-Foron.

L'offre de location est particulièrement attractive avec des tarifs très avantageux, de nombreuses durées de location possibles (3 jours, 1 semaine, 1 mois, 3 mois, 6 mois), et une flotte de vélos variée (vélos musculaires, Vélos à Assistance Electrique, VAE Cargo, remorques et accessoires pour les déplacements du quotidien, etc.).

Conseil municipal des jeunes

Le nouveau Conseil municipal des jeunes (CMJ) de Saint-Laurent, composé de deux élèves de CM1 (Léo et Léandre) et de quatre élèves de CM2 (Juliette, Louna, Noé et Hugo) vient d'être élu pour deux ans !

Les élections ont eu lieu fin octobre 2023 à l'école élémentaire de Cornillon. Onze candidats se sont présentés, investis dans cette élection. Félicitations à eux et merci aux enseignants et aux élus de la commission scolaire qui ont participé activement à l'organisation de ces élections.

Les enfants ont plusieurs projets : réaliser une collecte pour la SPA (Société protectrice des animaux), continuer les soirées autour de jeux de société initiées par le CMJ précédent, organiser des journées sportives ainsi que des balades en rapport avec la nature, ramasser les déchets à l'occasion d'une journée spécifique, et participer aux différentes commémorations dans la commune.

Ce conseil des jeunes s'inscrit dans un objectif d'apprentissage de la citoyenneté et, à l'image d'un Conseil municipal d'adultes, il existe également pour permettre aux enfants de réfléchir, discuter, décider, puis mener à bien des actions dans l'intérêt de toute



la population. Ils deviennent ainsi des acteurs de la vie du village, dans le cadre des principes des valeurs républicaines.

Toutes les Laurentines et les Laurentins sont invités à participer à tous ces événements pour encourager ces jeunes qui s'investissent pour notre beau village.

Les informations sont diffusées sur l'application Intrasmuros de la commune (abonnez-vous gratuitement) ou sur le site internet de la commune.

L'école élémentaire à Saint Laurent

L'école de Saint-Laurent a son nom : École élémentaire de Cornillon

Samedi 7 octobre 2023, l'école a dévoilé son nouveau nom sur sa façade. Les habitants ont été consultés en début d'année, puis une sélection en fonction du nombre de propositions a été faite par le Conseil municipal, soumise ensuite au choix des élèves. « Cornillon » a fait l'unanimité, du nom de l'ancienne tour qui surplombait le village à l'ouest, et veillait sur la vallée du Borne côté est. Sa présence remonte au XI^e siècle, puis elle fut peu à peu abandonnée par ses propriétaires pour des sites moins accidentés. Le maire, Boris Avouac, a rappelé l'importance de nommer les éléments qui contribuent à l'histoire individuelle et collective.

52 élèves répartis sur 3 classes

Ce sont 52 élèves qui ont fait leur rentrée en septembre 2023 (issus de 43 familles), répartis sur trois classes : CP/CE1 avec 15 enfants, pris en charge par Céline Carobbio ; CE2/CM1 avec 20 enfants, sous la responsabilité du nouveau directeur Bertrand Duteil ; et CM2 avec 17 enfants, pris en charge par Sophie Dauvin.



Forêt avec l'ONF

2023 a été une année compliquée pour la forêt de Saint-Laurent. La sécheresse de l'été a fait souffrir les arbres, favorisé le développement de maladie et fragilisé les terrains. Les intempéries de l'automne ont interdit de nombreux travaux de coupes prévus au programme et le volume inhabituel des précipitations a entraîné plusieurs coulées, détruisant certaines pistes et amenant boue et gravier jusqu'au chef-lieu. Plusieurs incendies se sont également déclarés en différents endroits. Heureusement les drames ont pu être évités, notamment grâce à la réactivité de nos partenaires que sont le Département, la Préfecture, l'ONF, le SM3A, les pompiers et gendarmes. Il faut aussi souligner la disponibilité de l'entreprise Besson TP et des agents communaux qui ont pu sécuriser rapidement les différents lieux.

Aujourd'hui plus qu'hier, la commune doit entretenir se bien commun et cette source de revenu que représente notre forêt. La mairie a profité de l'aide du Département pour acheter plusieurs parcelles qui permettront des coupes plus simples, la création d'une piste et l'amélioration des zones de stockage. Avec l'aide de l'ONF, la commune gère au quotidien

la forêt, son développement et sa pérennisation avec de nouvelles plantations, la coupe des arbres malades et le rappel à la loi pour les propriétaires qui délaissent leurs biens et laissent progresser les maladies.

Même réduit en 2023 à cause des événements climatiques, la commune a pu engranger un bénéfice de 49 231 euros grâce à sa forêt.



Les Associations

Club des Loisirs

Depuis la mi-septembre, Le Club des loisirs a repris ses activités tous les mardis après-midi.

Comme chaque année, nous attendons de nouvelles recrues pour partager de bon moment avec les joueurs de belote, de tarot et de scrabble.

Le milieu de l'après midi est agrémenté d'une collation (café, thé, tisane et petits fours) où chacun exprime les péripéties de la semaine écoulée, ou on discute sur les prochains moments festifs (repas, balades) à réaliser au cours de l'année.

Venez nous rejoindre dans la bonne humeur, nous vous attendons.



Président : Paul Bouchet
Vice-Présidente : Brigitte Beommensath
Trésorière : Jeanine Viollet
Secrétaire : Marie Annick Millecamp



Idéale Forme

L'association Saint Laurent Idéale Forme vous attend le mercredi soir à ses deux cours :

- ❖ l'aérobic, fitness, dès 19H30 animé à tour de rôle par BERANGERE et SANDRA
- ❖ le stretching, yoga à 20H30 donné en alternance par NATHALIE et NELLY.

Une sortie aux thermes d'EVIAN, à laquelle 27 adhérents ont participé, a clôturé la saison 2022-2023.

Notre association n'est pas exclusivement féminine, nous avons parmi nos adhérents quelques hommes, qui sont parmi nous depuis plusieurs années.

Vous pouvez nous rejoindre à tout moment, le règlement peut se faire au trimestre.

Présidente : Françoise Veugle
Trésorière : Valérie Brunet

Moto Club d'la Charre

Chaque année, le Moto Club D'la Charre organise une balade en moto pour les personnes mal voyantes de l'association De l'Ombre à la Lumière d'Amancy, ainsi que pour les personnes de l'association Espace Handicap de Ville la Grand, atteintes de handicaps physiques.

Cette année, vingt et une personnes ont eu le plaisir de partager cette expérience avec une trentaine de motards présents pour assurer leur transport ainsi que leur sécurité. Des voitures suiveuses étaient également de la partie, afin de pouvoir intervenir en cas de problème.

Le départ de cette belle journée s'est effectué à la place de la mairie de Saint-Laurent où tout le monde a pu se retrouver pour savourer café et croissants. Mais avant de



Les Associations

prendre la route pour parcourir environ 100km, les motards ont également revu les consignes de sécurité.

Tous ont donc pris la route en direction de Brison et Mont Saxonnex pour une petite montée en altitude, puis direction le col de la Colombière et le Grand Bornand pour l'arrêt déjeuner dans la vallée du Bouchet. Tout le monde a pu se retrouver dans un cadre splendide et une ambiance conviviale. La suite de la balade s'est effectuée en direction de La Clusaz, puis col de la Croix Fry, Thônes et retour sur Saint Laurent vers 15h00.

Pour clôturer cette belle journée, les personnes des associations ont partagés un dernier verre de l'amitié avec les motards, les ont remerciés pour cette journée tant appréciée et tous se sont donnés rendez-vous dans un an.

Merci à tous les participants rendant l'organisation de cette journée possible.



Président : Bernard RAPHOZ
Trésorier : Fabien DESEINE
Secrétaire : Christian TROALEN

La Laurentine

Le soleil était au rendez-vous cette année encore pour le plus grand plaisir des participants à la Laurentine. Cette 31^{ème} édition, comme à son habitude, s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur. Nous tenons à remercier tous les participants, sans qui, cette longévité ne serait pas possible. Nous vous attendons nombreux pour arpenter les chemins boisés de Saint-Laurent le 7 Juillet 2024 pour la 32^{ème} édition pour nous rejoindre dans la clairière qui nous est si chère

Président : Régis MARGOLLIET - **Trésorier :** Patrice RICHARD
Secrétaire : Jocelyne LANCE



Les Lou Laurentin

L'association

Depuis 2002, les Lou Laurentin perdurent deux fêtes traditionnelles dans le village de Saint-Laurent afin de conserver une vie communautaire. Chaque année, cette association joviale, qui accueille des bénévoles de 10 à 75 ans, organise deux manifestations : les feux de la Saint-Jean et leur Vogue annuelle.

La Vogue

Après deux ans de pause, l'association a repris du service pour organiser notre traditionnelle fête du village : La Vogue. Buvettes, concours de pétanque et de quilles, repas et vide grenier étaient aux rendez-vous cette année. Nous remercions tous nos bénévoles, car sans eux, cela n'aurait pas été possible, la Mairie de Saint-Laurent ainsi que tous les participants qui sont venus nombreux. On se retrouve en 2023, avec la Saint-Patrick et la Saint-Jean.



La nouveauté

Une petite nouveauté pour l'année 2023. Nous célébrons la Saint-Patrick, fête irlandaise, qui viendra s'ajouter à la liste de nos manifestations. Entre amis ou en famille, des activités pour les petits et pour les grands seront programmées. Pour fêter cela avec nous, n'hésitez pas à vous munir de votre trèfle à quatre feuilles ou de votre chapeau de Leprechaun.



Rejoignez-nous !

Président : Baptiste Forestier - Trésorière: Aurélie Maréchal - Secrétaire : Sarah Dubus

Les Associations

Les charvants

Après une première année réussie, nous voilà dans la confirmation. 2023, c'était le retour le 4 novembre du ST LAU'WEEN FESTIVAL 2^{ème} édition (qui n'a pas encore eu lieu à l'heure où nous écrivons ces lignes) avec une ambiance punk, rock, garage.

Ce festival déguisé pour les grands et les petits prône le mélange des générations avec un village enfant dès le début d'après-midi suivi de concerts, le tout, dans le thème d'Halloween. Il faut avouer que cette masse de travail ne saurait rendre pareil résultat sans le soutien des bénévoles toujours présents, d'une équipe de Charvants motivée comme jamais ainsi que tous les intervenants extérieurs que l'on ne peut citer ici tant ils sont nombreux.

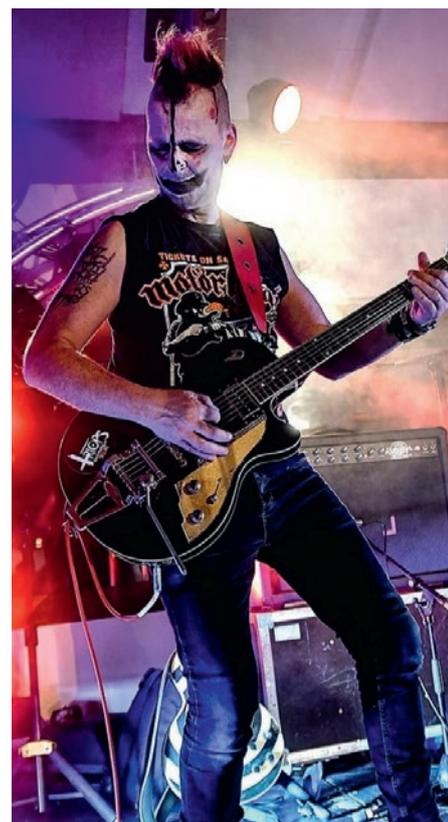
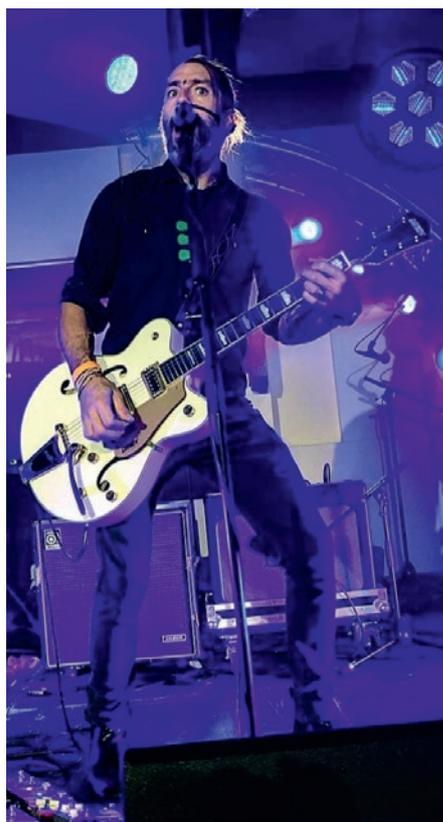
Cette année passée, nous avons également participé au marché de printemps en mai, organisé la 1^{ère} fête de la musique à Saint-Laurent en juin et retransmis le match d'ouverture de la coupe du monde de rugby en septembre. Votre participation et votre bonne humeur ne peuvent que nous conforter dans l'envie de recommencer de telles manifestations.

C'est pourquoi, en 2024, vous pourrez nous retrouver le 25 Mai pour le printemps des Charvants, le 21 juin pour la fête de la musique et à l'automne pour la 3^{ème} édition du ST LAU'WEEN FESTIVAL.

Présidente : Régis MARGOLLIET

Secrétaire : Yannick BOZON

Trésorier : Damien BOZON



Les Rioules

LES RIOULES se sont rendus cette année à Saint-Laurent de la Salanque dans les Pyrénées Orientales du 29 juin au 4 juillet 2023 (500 personnes cette année participaient). Ce nouveau rassemblement des St Laurent de France a été comme toujours un franc succès dans une ambiance chaleureuse et festive. À peine arrivés nous montons et décorons notre stand.



Durant 3 jours nous vendons environ 200kg de fromage (entre autres l'abondance Bio fabriqué à St Laurent) à noter que nous avons le soutien de notre Conseil Départemental ; et les saucissons d'Arenthon. Quand notre destination est lointaine, nous passons toujours quelques jours supplémentaires afin de découvrir la région où nous nous trouvons. Pour cela, sous l'impulsion de notre présidente qui est également trésorière au niveau national des St Laurent de France. Il nous a fallu 2 mini bus et un camping-car (afin de réunir tout le matériel nécessaire) Notre association compte 19 membres, tous retraités, mais très actifs. Ces 19 membres actifs véhiculent à travers toute la France, l'image de notre village et de la Haute-Savoie (notre St Laurent est le seul dans les Savoie). Nous sommes toujours heureux de retrouver des connaissances et tisser de nouveaux liens avec d'autres habitants des st Laurent de toute la France. Un temps fort de nos retrouvailles est sans doute le traditionnel défilé en costumes folkloriques et nos costumes savoyards

sont très appréciés et ont beaucoup de succès. Il faut bien dire que ces échanges touristiques et gastronomiques, artisanaux et folkloriques ont une importance primordiale au sein de notre association. À noter que l'an prochain notre petite troupe se rendra à st Laurent de Gosse dans les Landes du 19 juillet au 26 juillet et que comme toujours chaque membre paye une cotisation mensuelle suivant le déplacement prévu. (Cette année 100€ par mois et par membre pour le Landes). En dehors des rassemblements, notre présidente organise également des sorties dans d'autres pays.



Cette année Ile de Malte ; voyage particulièrement apprécié ; cette île regorge d'histoires (vestiges datant de 4000 ans avant J.C.) ; découvertes de fabuleux monuments historiques. Des habitants issus d'invasion arabes défendus par les chevaliers de Malte qui organisent la défense de l'archipel de Malte en édifiant plusieurs fortifications (dès 1530) puis invasion des Français (avec Bonaparte en 1798) ; face à cet occupant ils appellent les Anglais et par le biais du traité de Paris, Malte devient une colonie britannique en 1814 ; mais ils sont aussi très proches de la Sicile. Et le 21 septembre 1964 Malte devient un pays indépendant, il appartient cependant au Commonwealth. Tout ceci fait de cette île une riche histoire due en partie à sa position stratégique au cœur de la Méditerranée. Visiter Malte, c'est bien connaître son histoire. Et ce petit pays n'a que 3% de chômage et il possède plusieurs universités d'où beaucoup de jeunes ; et nous avons découvert sur l'île de GOZO le petit village de St Laurent avec sa belle église, belle surprise le St Laurent étant très présent sur l'île et vraiment un voyage plus qu'agréable et très intéressant.



Présidente : Chantal RUBIN
Secrétaire : Yves BAUMGARTNER
Trésorière : Sylvie BROISIN

Les Associations

APE de Saint-Laurent

L'Association des Parents d'Élèves a réalisé de nombreuses actions cette année : vente de pizzas, de crêpes et présence sur différentes manifestations comme le St Lauween Festival ou le Marché de Printemps. L'APE a également organisé deux soirées : la première pour fêter l'automne et Halloween en octobre et le 25 mars, sa traditionnelle soirée dont le thème était « Les années 80 ».

Les fonds récoltés ont permis à l'association d'offrir à l'école du matériel pédagogique et de financer les transports scolaires au Plateau des Glières (ski de fond) et au Parc de Merlet (découverte de la faune et de la flore).

L'APE a à cœur d'être au plus près de l'équipe pédagogique et des parents d'élèves pour faire vivre l'école et répondre aux besoins de tous.

À vos agendas pour 2024 !

23 mars : Soirée APE
5 juillet : Fête de l'école



Présidente : Clémence ARNAUD
Trésoriers : Laurent PIGNAL et
Carine LENEVEU DETAN
Secrétaire : Camille LAURENT

Corti é Vardi

Corti é Vardi est une association regroupant une dizaine de parcelles et un verger associatif et conservatoire.

Elle loue des parcelles aux personnes intéressées par le jardinage, dans la limite des disponibilités de terrain.

Cette année, le verger a bien produit des pommes, puisqu'il nous a permis de faire 3 pressées, c'est à dire environ 100 litres de jus de pommes. Celui-ci a été dégusté le 9 octobre par les habitants de St Laurent et vendu aux intéressés. Événement à renouveler l'année prochaine. Maintenant, on prévoit l'organisation de la Marche Gourmande qui devrait avoir lieu ce printemps.

Appel à tous les producteurs de St-Laurent: si vous souhaitez participer à cette manifestation ayant pour but de faire découvrir vos produits, contactez-



nous (stellacarrier@hotmail.fr) ou bien rapprochez-vous d'un membre de l'association.

On compte sur vous !

Président : Yves CARRIER
Vice-président : Agata ROSSET
Trésorière : Floriane HALLÉE
Secrétaire : Stella CARRIER

La petite gouge

Cette année nous ne restons que huit personnes à continuer de nous réunir les mardis soir pour faire de la sculpture sur bois.

Anciens, en attente de nouveaux participants (!), réalisent selon leurs goûts, envies et niveau leur propre création en bas relief ou rond de bosse, sur objets usuels ou décoratifs et sur des bois de natures très diverses.

Nous sommes prêts pour apprendre aux nouveaux à débiter et évoluer à leur rythme, en tâchant de les aider au mieux de nos possibilités !

Tout se passe dans une bonne ambiance, chaleureuse et conviviale.

Activité : Mardi de 18h30 à 20h30 / Maison des Associations

Président : Alain BENEY

Trésorier : Alain BENEY

ACCA

Le bureau de l'association de chasse de Saint-Laurent, ainsi que ses membres vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour l'année 2023.

Que cette année soit placée sous le signe du partage et du respect de la nature, dans la convivialité, le civisme et la bienveillance de tous.

Président : David FORESTIER - **Vice-président :** Bernard RAPHOZ - **Trésorier :** Aurelien FOURNIER

Secrétaire : Sébastien REY - **Membres du Bureau :** Noël DOUCET, Joël CARDINAUX.

Nature et Environnement en Pays Rochois

Notre devise « penser global, agir local »

C'est une riche saison 2023-2024 consacrée à l'environnement et au cadre de vie local pour l'association « Nature et Environnement en Pays Rochois ». En effet, les chantiers ne manquent pas pour qui veut exercer une citoyenneté soucieuse de développement durable et de respect de la biodiversité.

Fondée en 2013, l'association NATENV continue de se développer. Sans visée élitiste, elle permet à qui la rejoint de s'engager modestement et concrètement. Ses actions pour l'intérêt général s'organisent en complémentarité autour de 3 pôles :

MOBILITE - VEILLE- BIODIVERSITE

Mobilité

Le pôle MOBILITE de l'association travaille en collaboration avec plusieurs collectifs d'associations, pour une mobilité alternative à la voiture sur le Pays Rochois et au-delà !

Nous avons participé à l'organisation du DEFILÉ MOBILITE des Ecoliers auquel l'école de St Laurent a participé en mai.

Bravo à tous, enfants, parents, enseignants !



2024
Samedi 3 février au matin - La Neige, Miribel, Ajonc
Vendredi 5 avril - Soirée conviviale autour de l'approche raisonnable et raisonnée de la faune sauvage, présentation et échanges avec deux artistes photographes animaliers
Samedi 4 mai au matin - Découvertes des Zones humides & mares dans le site Natura 2000 des Voirons.
Samedi 1 juin au matin - Les Papillons le long des Bords de l'Arve

PLUS D'INFORMATIONS SUR WWW.NATENV74.FR



Etat Civil 2023

Naissances



01/09/2023	Maxime DECOEUR
13/09/2023	Ethan DE GUIO
08/12/2023	Kéran SAHRI

Mariages

06/05/2023	Caroline ASTIEN & Johan PASQUIET
06/05/2023	Virginie MARIN AVELLAN & Loïc LOUVIOT
27/05/2023	Lorène DEBLONDE & Sébastien GOJON
10/06/2023	Delphine MERCIER & Thomas GRAF

Décès



15/01/2023	AUCLERE épouse RAPHOZ Josiane
25/02/2023	BERCHET Gilbert
20/05/2023	MONTESSUIT Louis
18/06/2023	CHAUDAT épouse PRETET Marie-Pierre
10/08/2023	FEPPON Kévin
19/08/2023	GRAF Eliane
23/12/2023	REY André

Nouveaux Habitants

Vous venez d'emménager sur la commune de Saint-Laurent... Nous vous souhaitons la bienvenue !

Votre changement de domicile suppose quelques formalités administratives.

Outre le fait d'avertir les administrations fiscales et les organismes de protection, vous devez :

- ❖ Faire votre abonnement au service de l'eau auprès de la Communauté de Communes du Pays Rochois : Maison de Pays – 1 Place Andrevetan 74800 LA ROCHE SUR FORON (compétence acquise au 01.01.2019).
Contact : 04-50-03-39-92 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h. Urgences (midi, soir, nuit, week-end) : 04-26-83-43-70.
- ❖ Faire votre inscription sur les listes électorales (démarches en ligne).
- ❖ Pour les personnes travaillant en Suisse, vous signaler en mairie afin de mettre à jour la liste des travailleurs frontaliers (en vue de l'attribution des Fonds Genevois à la commune)
- ❖ Vous signaler auprès du secrétariat de la mairie pour la redevance des ordures ménagères (calculée sur le nombre de personnes composant le foyer)
- ❖ Faire modifier votre adresse sur carte grise (démarches en ligne)
- ❖ Faire modifier l'adresse de votre carte de séjour pour les étrangers (démarche en Préfecture)

Nuisances Sonores

Saint-Laurent grandi, mais veut rester agréable et calme pour les anciens comme les nouveaux habitants. Pour un voisinage apaisé merci de respecter les horaires pour vos travaux privés bruyants, notamment lors de l'entretien des jardins.

Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h

Le Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Le Dimanche et jours fériés de 10h à 12h.



Interdiction Écobauche

Le brûlage des déchets verts (résidus de taille, tonte) est interdit toute l'année. Les déchets verts doivent être broyés et compostés, ou encore déposés en déchetterie.

Les règles à connaître.

Compte tenu des multiples épisodes de sécheresse constatés ces dernières années et de la recrudescence des feux de végétation dus à des opérations d'écobauche mal contrôlées, il est rappelé que l'arrêté préfectoral du 13 mai 2016 précise que :

- du 1^{er} mars au 31 mai, il est interdit à toute personne (y compris les propriétaires et leurs ayants droit) de porter ou d'allumer du feu à moins de 200 mètres des bois et forêts sans autorisation. Cette autorisation est accordée par le maire de la commune du lieu de situation des terrains concernés, après avis du directeur départemental des territoires et fixe le cas échéant, les conditions particulières à respecter.

- du 1^{er} juin au 30 septembre, il est interdit à toute personne (y compris les propriétaires et leurs ayants droit) de porter ou d'allumer du feu à moins de 200 mètres des bois et forêts, plantations, landes, maquis et garrigues. Une dérogation exceptionnelle peut être accordée par le préfet.

Afin de s'assurer du respect de ces dispositions, les services de l'État procéderont à des contrôles réguliers sur le terrain. Les infractions constatées peuvent faire l'objet de poursuites et sont passibles de contraventions.

En fonction de leur gravité, le non-respect de ces mesures expose le contrevenant à des sanctions allant d'une contravention de la 4^e classe (135 euros) à des peines d'amende et d'emprisonnement.



Chiens errants et chiens agressifs

Chaque année plusieurs facteurs sont mordus par des chiens pendant leur tournée. Pour permettre la distribution du courrier la poste vous remercie de vérifier que :

- sa boîte au lettre est hors de portée de l'animal et accessible par l'extérieur de sa propriété
- sa sonnette fonctionne
- le chien attaché ou isolé pendant les visites
- l'information de la présence d'un chien soit visible

Parallèlement à la communication de la poste, la Mairie rappelle que les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique, qu'il est interdit de laisser son chien divaguer sur des terres cultivées ou non et que ces déjections doivent être ramassées. Cela ne s'applique pas lors d'une chasse ou dans le cas d'un chien de garde d'un troupeau, qui sont soumis à des règlements particuliers.

SIVALOR, ACTEUR DE LA VALORISATION DES DÉCHETS

Le **SIVALOR**,
Syndicat Intercommunal de **VALOR**isation,
valorise les déchets de plus de 450 000 habitants répartis
dans 163 communes de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Notre objectif ?

100% des déchets valorisés sur le territoire !

Nous offrons quotidiennement une seconde vie à vos déchets grâce
au recyclage, au compostage et à la transformation en énergie.
Le SIVALOR propose des animations à destination du grand public
et des visites du Centre d'Immersion Éducatif et Ludique afin de
sensibiliser les habitants dans la réduction des déchets et à un
meilleur geste de tri.



120 000 tonnes
d'ordures ménagères
transformées en électricité

35 000 tonnes
de matières recyclées



35 000 tonnes
de matières compostées

27 000 personnes
sensibilisées

Retrouvez toute notre actualité
sur notre page Facebook



sivalor
AIN ■ HAUTE-SAVOIE

Syndicat Intercommunal de VALORisation

ON VOUS GUIDE SUR LES CONSIGNES DE TRI

Le SIVALOR, Syndicat Intercommunal de **VALOR**isation, vous encourage à trier au quotidien, peu importe
l'endroit. Il n'est cependant pas évident de savoir où se trie chaque déchet, en particulier avec la simplification
récente des consignes de tri. **Voici un récapitulatif pour vous aider :**

**Tous les emballages et les papiers
CONTENANT JAUNE**



**Tous les emballages en verre
CONTENEUR VERT**



**Toutes les
ordures ménagères
(essuie-tout, objets en plastique,
vaisselle cassée...)
POUBELLE GRISE**



**Tous les bio-déchets
(herbe, feuilles, épluchures,
sachets de thé, filtres à café, pain,
coquilles d'œufs...)
COMPOST**



**Les gros cartons, les petits
électroménagers, les piles,
les batteries et les ampoules :
DÉCHÈTERIE**



Qu'est-ce qu'un emballage ? Un emballage couvre et protège, transporte, et informe le consommateur.

Notre conseil : téléchargez **l'application Guide du Tri de CITEO** pour connaître facilement la consigne
de tri correspondant à chaque déchet, où que vous soyez.



sivalor
AIN ■ HAUTE-SAVOIE

Syndicat Intercommunal de VALORisation